



Le ciel appartient aussi à ceux qui demeurent dessous

Yerres, le 26 janvier 2016



QR code à
flasher pour
accéder au site
de l'association

En partenariat avec la Région



Compte-rendu de l'Assemblée générale du 25 janvier 2016.

1) Lecture du rapport moral de l'exercice 2015

Rapport moral du président : exercice 2015 pour l'assemblée générale du 25 janvier 2016.

L'année 2015 a été pour AVEVY une année charnière.

En effet nous avons vécu des événements majeurs dans notre évolution et dans la reconnaissance des pouvoirs publics, des collectivités, des adhérents.

La dimension Sud Francilienne de la petite association née à YERRES il y a 15 ans est désormais une évidence :

- a) L'assise intercommunale d'adhérents individuels à jour de leur cotisation au 31 décembre 2015, a pour la première fois atteint le total de 300 adhésions ; le partenariat avec 31 communes partenaires de l'est (Brie-Comte-Robert en Seine-et-Marne) à l'ouest (Rochefort en Yvelines) du Nord (Villiers-sur-Marne et Saint-Maur en Val-de-Marne) au sud (Limours en Hurepoix pour l'Essonne). Ces communes représentent un total de presque 500 000 habitants et confortent clairement notre représentativité.
- b) Des résultats probants en termes de respect des procédures si l'on compare les années 2013 2014 et 2015 : une baisse très nette du nombre de dépassements du couvre-feu, une baisse significative du nombre de déviations par exemple.
- c) La reconnaissance par la DGAC de la nécessité de faire évoluer des procédures, dites « politiques », non respectées car non réalisables techniquement, et la proposition d'optimisation réduisant pour tous la nuisance.
- d) Le contrôle effectif total de chacun des 230 000 mouvements annuels, à l'est comme à l'ouest, à l'atterrissage comme au décollage par notre pôle technique, des détails sur ces trois points vous seront présentés en réunion publique à suivre. Très concrètement, chaque

AVEVY : Association déclarée le 09/05/2001 et reconnue d'intérêt général en 2007

Siège social et adresse postale: 15 rue Cambrelang 91330 YERRES

Tel : 01 69 48 10 01 Site : www.avevy.com Mail : asso.avevy@free.fr

mouvement est analysé, tout manquement potentiel est relevé, ses caractéristiques techniques documentées pour alimenter un fichier mensuel adressé à la DGAC. Si ce manquement potentiel est considéré comme effectif par la DGAC, la compagnie concernée sera convoquée à la commission des sanctions ou nous siégeons de droit. La boucle est bouclée : du repérage d'un manquement à sa sanction. Notons également que pour la première fois dans l'histoire de cette commission, AVEVY a été autorisée à présenter elle-même trois dossiers qu'elle a instruits : deux sanctions sur trois ont été prononcées. C'est une première. Rappelons et ajoutons enfin, qu'AVEVY est la seule association sur le territoire à avoir une pareille maîtrise de ce protocole de contrôle des nuisances aériennes. C'est aussi la seule association qui dispose d'un radar secondaire et de ses logiciels associés en plus du déport vitrail dont nous assurons l'exploitation. Le pôle technique mobilise journalièrement quatre personnes dont notre employée dont nous voulons ici souligner le rôle déterminant et la qualité du service rendu.

- e) Avevy est présente à de nombreuses réunions au plus haut niveau de l'État (à sa demande ou sur invitation) : une soixantaine en 2015, en interne, avec la DGAC, les ministères de l'écologie et des transports, l'Assemblée nationale, l'ACNUSA entre autres.
- f) Avevy informe : nous avons tenu quatre réunions publiques avec un total de 600 participants, nous avons été présents sur notre stand lors de fêtes de ville ou d'environnement ; nous avons adressé par mailing 7 AVEVY-FLASH, à chaque fois 2100 personnes l'ont reçu ; nous avons adressé par courrier quatre bulletins d'information à l'ensemble des 270 élus sud francilien concernés (maires, conseillers départementaux, conseillers régionaux, députés et sénateurs) ; les élus partenaires reçoivent régulièrement un document dénommé AVEVY-FLASH EXPRESS recensant les problèmes de trajectoires ; une page Face book a été récemment ouverte (suivez-nous et « likez » comme on dit).
- g) Avevy n'est pas seule pour autant au plan associatif : elle fait partie du Collectif Alerte Nuisance Aériennes qui regroupe 22 associations du sud francilien (deux vices présidences), de l'UFCNA (Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs) (un poste d'administrateur) de l'UECNA son équivalent européen et de la Convergence Associative qui réunit l'ensemble des associations de la région Île-de-France. Nous détenons aussi un siège d'administrateur pour l'association nationale « Ville et Aéroport ».

Les perspectives 2016 sont bonnes puisque une 32^e ville va adhérer à notre association et qu'AVEVY va devenir officiellement l'association référente en matière de nuisances aériennes du le Conseil Départemental de l'Essonne. Eric CONSTANTIN, si vos suffrages le confirment, va rejoindre le conseil d'administration d'AVEVY. La tâche est grande et plus que jamais nous avons besoin de têtes et de bras.

2) Lecture du rapport financier de l'exercice 2015

Pièce 1 : compte de résultats

Par rapport au budget prévisionnel, les recettes présentent un delta positif de 825,07 euros, les dépenses présentent un delta négatif de 8437,38 euros. Il en résulte un excédent de 9261,85 euros dont les raisons vous seront présentées plus haut dans les comptes détaillés.

Nous espérons et souhaitons un résultat positif absolument nécessaire pour avoir une avance de trésorerie suffisante pour payer mensuellement le salaire et charges de notre employée alors que nos recettes sont toutes annuelles. C'est désormais chose faite et il n'y aura pas lieu de dégager un bénéfice dans les budgets suivants. La consultation sur place des comptes détaillés de l'association est disponible sur place. Tout adhérent, par courrier ou courriel, peut demander ces comptes détaillés

Pièce 2 : compte de résultat détaillé des recettes.

Ce compte est caractérisé par une augmentation des adhésions individuelles avec un delta positif de 772 € et pour la première fois le nombre de 300 adhérents individuels atteints. Il est aussi caractérisé par un exceptionnel apport de subventions parlementaires récompensant nos actions. Il est enfin caractérisé par une hausse des subventions ou adhésion des collectivités.

Pièce 3 : compte de résultat détaillé des dépenses

Le delta négatif de 8437,38 euros par rapport au budget prévisionnel résulte pour moitié d'une économie sur les équipements suite à un changement de prestataire. Les autres économies résultent d'une gestion très rigoureuse à tous les niveaux.

Pièce 4 : budget prévisionnel 2016

Ce budget est moins ambitieux de 2900 € que celui de 2015 du fait d'une réduction prévue des subventions parlementaires. Il comporte une somme de 4000 € (poste 230) budgétée pour des actions renforcées de communication.

Nous proposons la reconduction du montant des cotisations 2015 en 2016 et la suppression de la cotisation d'appel 1^{ère} année à 5€ par manque de succès.

Nous proposons également l'affectation de l'excédent 2015 en réserve de trésorerie pour paiement du salaire et charges de notre employée.

En conclusion, ce rapport de gestion, disponible sur simple demande écrite, met en évidence qu'AVEVY réussit à fonctionner avec la rigueur comptable nécessaire pour assurer les charges liées à l'emploi d'un salarié et le financement de ces actions.

3) Lecture de la rectification des statuts entérinée l'année précédente et présentée à nouveau pour raisons administratives

L'article 2 devient donc

- **Article 2: Objet**

L'Association a pour objet, dans le cadre de la protection des populations et de leur environnement, de réduire durablement toutes les nuisances générées par le trafic aérien d'Orly.

Pour ce faire, AVEVY coopère avec les élus pour intervenir auprès des administrations et des acteurs économiques du secteur et des autorités ayant pouvoir en la matière, en vue de rechercher et d'obtenir la mise en œuvre de tous moyens visant à atteindre cet objectif. Son périmètre d'action couvre toutes les communes du sud francilien concernées par les nuisances aériennes générées par la plateforme de Paris-Orly.

AVEVY est une association strictement apolitique.

AVEVY a également vocation à ester en justice.

- 4) Résolution 1 : vote sur ces rapports et sur l'approbation des comptes de l'exercice 2015 : vote à l'unanimité par 126 voix**
- 5) Résolution 2 : vote sur l'affectation de résultats de l'exercice 2015 : vote à l'unanimité par 126 voix**
- 6) Résolution 3 : vote sur rectification des statuts : vote à l'unanimité par 126 voix**
- 7) Résolution 4 : Quitus aux administrateurs : vote à l'unanimité par 126 voix**
- 8) Résolution 5 : Election des nouveaux administrateurs : vote à l'unanimité par 126 voix**

Le nouveau conseil d'administration est composé de :

BERGERO Jean-Pierre, BOUTHIER Gérard, CONSTANTIN Eric, DELAGREE Thomas, LE RAT Eliane, MERLAT Yves, MORICE Jacqueline, SABADEL Jean-Michel, SERRE Didier, VAN HOEGAERDEN Michel.

Les titres et fonctions seront décidés lors d'un très prochain conseil d'administration.

9) Résolution 6 : Fixation des cotisations pour l'exercice 2016

Le montant des cotisations n'est pas modifié, l'adhésion de 1ere année à 5€ est supprimée

10) Questions diverses

Beaucoup de questions et d'échanges riches sur la vie de l'association, ses résultats et ses objectifs pour 2016. La séance d'information publique qui a suivi, a permis, après des réponses générales immédiates, de les illustrer de façon plus précise. Tous documents (sauf comptables) disponibles sur notre site www.avevy.com

Pour le Conseil d'administration, Gérard BOUTHIER

Le défi de l'année 2016 : chaque adhérent individuel trouve un nouvel adhérent parmi ses amis, voisins, relations. Merci d'avance.

Notre présence dans beaucoup d'instances, l'élaboration des dossiers adressés aux autorités de tutelle, la diffusion d'information, a un coût, même si nous sommes tous bénévoles.

Les 10 membres du conseil d'administration travaillent beaucoup pour assurer le bon fonctionnement de l'association et sa reconnaissance croissante par l'ensemble des collectivités locales, départementales et régionales.

Notre financement interne doit rester important au regard des subventions obtenues et ce, pour garder notre indépendance.

Rejoignez-nous toujours plus nombreux et relevez le défi de l'année !

Pour (re)adhérer à l'association, **rien de plus simple** : découper le bulletin d'adhésion. Joindre à celui-ci, un chèque établi à l'ordre de AVEVY. Envoyer le tout à l'adresse ci-après :
AVEVY - Trésorier 15 rue Cambrelang 91330 Yerres

Adhésion membre actif à 20€. Vous pouvez aussi opter pour une cotisation couple (2 adhérents) à 30 euros, ou une cotisation FAMILLE à 40€.

Cotisation à discrétion pour les membres bienfaiteurs.

AVEVY est reconnue d'intérêt général depuis 2007 : cela vous permet de déduire une part importante (les 2/3) de votre cotisation de votre déclaration fiscale !

Nous vous enverrons donc un accusé de réception et le justificatif de déduction fiscale (déduction 2016 à valoir sur la déclaration faite en 2017)

L'association vous remercie de votre soutien

Veillez entourer votre choix

Membre actif	couple	famille	bienfaiteur	Famille bienfaiteur
---------------------	---------------	----------------	--------------------	----------------------------

Liste des membres

nom	prénom	adresse	Courriel

Montant de votre cotisation :

Signature

Téléphone portable facultatif :

Dans un souci de préservation de l'environnement et de ses finances, AVEVY souhaite substituer autant que possible les adresses postales par des adresses e-mail : merci de nous faire parvenir la vôtre si vous pensez qu'AVEVY ne l'a pas ou ne l'utilise pas

AVEVY : Association déclarée le 09/05/2001 et reconnue d'intérêt général en 2007

Siège social et adresse postale: 15 rue Cambrelang 91330 YERRES

Tel : 01 69 48 10 01 Site : www.avevy.com Mail : asso.avevy@free.fr